

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du **CONSEIL MUNICIPAL**
du **03 juin 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 03 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 28 mai 2025

Délibération N° DEL 2025 043 – Année 2025-2026 Tarifs Cantine ALSH

Dans le cadre de l'organisation du Centre de Loisirs, il est proposé au Conseil Municipal pour les périodes où le Centre de Loisirs fonctionnera à SAINT PAUL DES LANDES et où le service de restauration sera assuré par la Mairie :

- De mettre en place un tarif du repas à 3,50 € (3,50 € en 2024-2025) à partir du lundi 07 juillet 2025.
- La facturation de ces repas sera assurée par la Mairie de SAINT-PAUL-DES-LANDES auprès des parents.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER